



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAFIPEMF Session 2024

Arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du CAFIPEMF.



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'inscription

Elle se fait l'année scolaire précédant la passation de l'examen. (art.2)
→ inscription en ligne du mercredi 03 mai à 12h au mercredi 31 mai 2023 à minuit. <https://extranet.ac-dijon.fr/diplome/>
Avoir au moins 5 années de services effectifs.

- **Le candidat se déclare auprès de son IEN. (art.2)**
- **Il bénéficie de la visite-conseil de son IEN.(art.2)**
→ visite conseil de l'IEN entre le 03 mai et le 31 mai 2023.
- **Un compte-rendu de visite est rédigé par l'IEN et communiqué au candidat.**
- **Une attestation de la tenue de la visite-conseil est adressée par l'inspecteur au candidat, qui la joint à son dossier d'inscription.**



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La formation

Elle dure 5 semaines non consécutives. (art.3)

⇒ De fin juin à décembre 2023

Elle comprend de manière articulée et complémentaire :

- **au moins deux semaines d'observation et de pratique accompagnée**
→ **gestion par votre circonscription.**
- **au moins deux semaines de formation assurées conjointement par l'académie d'exercice du candidat et par l'INSPE.**
→ **avant décembre 2023.**

FORMATION N-1 INSPE/DSDEN

Intitulé de la formation	Horaire	Date	Formateur	Lieu
Présentation de l'année de formation et enjeux du CAFIPEMF	½ j	7 juin 2023	DSDEN	INSPE MACON
Attendus de l'épreuve 1 en classe	½ j	21 juin 2023	DSDEN	INSPE MACON
Didactique du français	1j	14 juin 2023	INSPE	INSPE MACON
Didactique des mathématiques	1j	28 juin 2023	INSPE	INSPE MACON

FORMATION INSPE/DSDEN

Intitulé de la formation	Horaire	Date	Formateur	Lieu
Didactique de la maternelle	1j	R 2023	DSDEN	INSPE MACON
Les guides fondamentaux pour l'enseignement	1j	4 octobre 2023	DSDEN	INSPE MACON
Les observables en maternelle et en élémentaire	1J	27 septembre 2023	DSDEN	INSPE MACON
Conduite de l'entretien : l'entretien d'explicitation	1j	R 2023	IEN NIEVRE	INSPE MACON
Concevoir une action de formation pour adultes : opérationnalisation	2j	23 et 24 octobre 2023	INSPE	INSPE DIJON
Rédaction du rapport de visite	1j	R 2023	DSDEN	INSPE MACON

OBSERVATION ET PRATIQUE ACCOMPAGNEE AUPRES D'UN PEMF OU D'UN CPC

L'ACCOMPAGNEMENT EST EFFECTUE PAR L'EQUIPE PEDAGOGIQUE DE LA CIRCONSCRIPTION

4 visites de formation : Visite avec un CPC et/ou un PEMF avec progressivité dans l'observation et l'analyse

1/2 journée constellation : Présentation de la formation en constellations, philosophie, enjeux. Observation d'une constellation animée par un CPC mathématiques et français

1/2 journée en circonscription : Découverte du fonctionnement d'une circonscription et de son organisation. Présentation des missions des conseillers pédagogiques de circonscription.

2 journées d'immersion chez un PEMF : Découvertes des autres cycles que le sien.



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1- LES EPREUVES

Le CAFIPEMF comporte DEUX épreuves d'admission. (art. 4)

Elles se déroulent sur une année scolaire.

- L'usage raisonné et adapté des outils numériques en lien avec les activités présentées est attendu du candidat.**
- Il est tenu compte du contexte d'exercice du candidat et de la diversité des équipements numériques à disposition.**



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'épreuve 1

La première épreuve se décompose en **DEUX** séquences: (art. 5)
→ **Période du lundi 8 janvier 2024 au vendredi 02 février 2024**

Séquence 1 :

Observation par le jury d'un temps d'enseignement assuré par le candidat pendant une durée de 60 minutes.

Séquence 2 :

Entretien immédiatement consécutif à la séquence 1 entre le candidat et le jury pendant une durée de 60 minutes.



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'épreuve 1

Le temps d'enseignement observé porte principalement: (art. 5)

- soit sur le FRANCAIS en école élémentaire ou sur les activités langagières en école maternelle

- soit sur les MATHEMATIQUES en école élémentaire ou sur la construction du nombre en école maternelle

*Le temps d'enseignement observé durant cette séquence peut également porter, de manière complémentaire et au choix du candidat, et **pour une durée maximum de 20 minutes, sur un autre domaine d'enseignement du programme**, à condition que cela contribue explicitement à l'apprentissage des élèves en français ou en mathématiques.*



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'épreuve 1

Evaluation (art. 5)

Vérification de la capacité du candidat:

- à conduire une analyse didactique et pédagogique et
- à réfléchir à sa propre pratique.

Le jury dispose d'une grille d'évaluation et positionne le candidat par une note sur une échelle de 0 à 20 points.



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Des aménagements possibles de l'épreuve 1 :
pour les directeurs totalement déchargés et les CPC
faisant fonction (art. 6)**

⇒ **Séquence 1, d'une durée de 60 minutes:**
observation par le jury d'une séance liée à l'exercice professionnel du candidat

- pour les CPC faisant fonction
animation d'une action de formation professionnelle collective

- pour les directeurs d'école déchargés
animation d'une réunion de nature pédagogique, en particulier conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil école-collège



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Des aménagements possibles de l'épreuve 1 :
pour les directeurs totalement déchargés et les CPC
faisant fonction (art. 6)**

⇒ **Séquence 2:**

Entretien immédiatement consécutif à la séquence 1 entre le candidat et le jury pendant une durée de 60 minutes.

Evaluation (art. 6)

➤ **Vérification de la capacité du candidat:**

-à conduire une analyse didactique et pédagogique et

-à réfléchir à sa propre pratique.

➤ **Le jury dispose d'une grille d'évaluation et positionne le candidat par une note sur une échelle de 0 à 20 points.**



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'épreuve 2

La seconde épreuve se décompose en **QUATRE** séquences (art. 7)

Séquence 1 :

Observation en classe d'un instituteur ou d'un professeur des écoles stagiaire ou titulaire par le candidat, en présence du jury, pendant une durée de 60 minutes.

Séquence 2 :

Analyse immédiatement consécutive de la séquence 1 par le candidat avec l'instituteur ou le professeur des écoles, en présence du jury, pendant une durée de 30 minutes.



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'épreuve 2

La seconde épreuve se décompose en QUATRE séquences (art. 7)

Séquence 3 :

Production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1 de deux pages en version numérique à adresser à la DEC dans un délai de 15 jours. (Arial 10 interligne 1,5)

Séquence 4 :

Entretien du candidat avec le jury pendant une durée de 60 minutes, au cours duquel il est amené à expliciter ses intentions mises en œuvre dans la séquence 2 et à présenter l'écrit professionnel produit en séquence 3.



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'épreuve 2

Evaluation (art. 7)

➤ **L'épreuve 2 évalue la capacité du candidat :**

- à conseiller
- à accompagner

les instituteurs et les professeurs des écoles

en particulier dans les domaines du français et des mathématiques.

➤ **Le jury s'appuie sur une grille d'évaluation et positionne le candidat par une note sur une échelle de 0 à 20 points.**



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OBJECTIF DE L'EXAMEN (art. 8)

Evaluer les compétences du candidat en didactique et pédagogie de l'enseignement du français et des mathématiques, sur les niveaux maternelle et élémentaire.

Pour cela :

- **l'une des épreuves porte sur l'école maternelle et l'autre porte sur l'école élémentaire,**
- **l'une porte sur le français ou les activités langagières et l'autre sur les mathématiques ou la construction du nombre.**



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADMISSION (art. 9)

- **Avoir obtenu pour l'ensemble des épreuves un total de points égal ou supérieur à 20 points sur 40**

- **et au moins 10 points sur 20 lors de chaque épreuve.**



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NON ADMISSION (art. 10)

- **Possibilité de conserver une note égale ou supérieure à 10 points sur 20, obtenue à l'une des deux épreuves, **pour la session d'examen suivante,****
y compris en cas de changement d'académie.



ACADÉMIE DE DIJON

Liberté
Égalité
Fraternité

Le jury (art. 11)

Le jury peut comporter une ou plusieurs commissions composées chacune de trois membres, parmi lesquels :

- **Un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré n'exerçant pas d'autorité administrative sur le candidat.**
- **Un enseignant de l'INSPE proposé par le directeur de celui-ci et n'ayant pas contribué à la formation du candidat.**
- **Un instituteur ou un professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF exerçant dans une autre circonscription que celle du candidat.**



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accompagnement des admis. (art 13)

Les nouveaux titulaires du CAFIPEMF bénéficient d'un accompagnement spécifique durant l'année suivant leur admission.



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2-ÉPREUVE COMPLÉMENTAIRE FACULTATIVE DE SPÉCIALISATION (art. 14 à 16)

Les titulaires du CAFIPEMF peuvent se présenter à l'épreuve complémentaire facultative de spécialisation

après trois années d'exercice en qualité de PEMF ou de CPC.



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LISTE DES SPÉCIALISATIONS (art. 17)

- ✓ **arts visuels ;**
- ✓ **éducation physique et sportive ;**
- ✓ **éducation musicale ;**
- ✓ **enseignement en maternelle ;**
- ✓ **enseignement et numérique ;**
- ✓ **histoire-géographie-enseignement moral et civique ;**
- ✓ **langues et cultures régionales ;**
- ✓ **langues vivantes étrangères ;**
- ✓ **sciences et technologie.**



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉPREUVE COMPLÉMENTAIRE FACULTATIVE DE SPÉCIALISATION (art. 18)

Elle se compose de **TROIS** épreuves

Séquence 1 : rédaction par le candidat d'un rapport d'activité portant sur les années de service effectuées en qualité de PEMF ou de CPC.

Séquence 2 : observation par le jury d'une séance de formation collective assurée par le candidat pendant une durée de soixante minutes et s'inscrivant dans le domaine de la spécialisation visée.

Séquence 3 : entretien du candidat avec le jury pendant une durée de soixante minutes, au cours duquel il est amené à expliciter ses intentions mises en œuvre dans la séquence 2 et à présenter son rapport d'activité.



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉPREUVE COMPLÉMENTAIRE FACULTATIVE DE SPÉCIALISATION (art. 19 et 20)

Conditions d'admission et jury

- **Avoir un total de points égal ou supérieur à 10 points sur 20.**
- **Le jury est composé de trois membres (IEN, P.INSPE, un titulaire du CAFIPEMF), dont au moins un membre disposant d'une expertise dans le domaine de spécialisation visé.**

EN RÉSUMÉ

